

Pacte Relance

FRANCE ACTIVE

Présentation du dispositif

Favoriser le rebond des entrepreneurs après une période de difficultés, en les aidant à prendre du recul, définir un plan d'action, mobiliser des financements et faciliter la relation avec leurs partenaires.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le Pacte Relance s'adresse aux entreprises principalement tournées vers la recherche d'utilité sociale.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

La relance de l'activité de l'entreprise permettra de sauvegarder ou de consolider de nombreux emplois.

Le pacte Relance, c'est :

- identifier les points forts et les points de vigilance de la situation,
- poser les jalons d'un plan de relance,
- bénéficier de solutions de financement adaptées à la situation,
- mobiliser un collectif de partenaires autour de la structure.

Après une période de difficultés, relancer l'activité demande du temps et des moyens. Pour conforter votre démarche, un conseiller France Active apporte un regard expert et bienveillant sur le projet de redressement.

Le conseiller France Active propose :

- un diagnostic flash de la situation économique et financière de la structure,
- la définition d'une feuille de route à court et moyen terme,
- l'évaluation des besoins de financement,
- l'appui à la prise en main d'outils de gestion de crise.

Pour les entrepreneurs de l'ESS, selon leur lieu d'implantation, le conseiller France Active peut aussi proposer le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), c'est un diagnostic de son projet de relance sur des problématiques spécifiques – modèle économique, gouvernance, gestion des ressources humaines... pour ensuite mobiliser un expert pour l'accompagnement.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Identifier et mobiliser les bonnes solutions pour financer vos besoins à court terme (possibilités de réaménagement, mesures d'urgence ...).

Le prêt relève Solidaire peut être activé : un prêt à taux 0 jusqu'à 100 000 € pour soutenir la trésorerie et donner le temps d'amorcer la relance.

Construire et boucler son plan de financement de relance à moyen terme, en mobilisant des solutions proposées par France Active (prêts, garanties) et par d'autres financeurs, comme la Banque des Territoires ou la banque.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Contactez France Active via [le formulaire de contact en ligne](#).

Organisme

FRANCE ACTIVE

- **Accès aux contacts locaux**
Web : www.franceactive.org/...